

# DISCRIMINATION LORS DE LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

## Locataires! Attention aux propriétaires qui discriminent!

- \* Vous êtes une personne à faible revenu?
- \* Vous êtes une femme seule ou avec des enfants?
- \* Vous êtes jeune? Membre d'une communauté culturelle?
- \* Vous êtes une personne âgée?
- \* Une personne handicapée?
- \* Vous êtes gai ou lesbienne?

Un propriétaire vous a refusé un logement pour une de ces raisons?  
C'est de la discrimination! C'est illégal!

## Voici quelques trucs pratiques:

- \* vous visitez un logement? Faites vous accompagner d'une personne qui pourra vous servir de témoin;
- \* le propriétaire vous dit que c'est loué? Si vous avez des doutes, faites téléphoner quelqu'un d'autre pour vérifier si c'est vrai;
- \* refusez de donner un dépôt. Seul le paiement d'avance du premier mois de loyer peut être exigé selon la loi, une fois le bail signé. Tout dépôt, que ce soit pour les clés, les meubles ou d'éventuels bris causés au logement est interdit;
- \* assurez-vous de signer deux exemplaires du bail original de la Régie du logement, et conservez un des exemplaires.

## Les lois vous protègent

### *La Charte des droits et libertés*

Selon cette Charte, on ne peut pas vous refuser un logement pour des raisons discriminatoires. Si un propriétaire vous refuse un logement pour ces raisons, vous pouvez porter plainte.

### *La Loi des renseignements personnels*

Il existe une loi qui protège vos renseignements personnels. Si le propriétaire vous impose un long questionnaire, ou vous demande vos sources de revenu, votre numéro d'assurance sociale, de compte de banque, etc., vous n'êtes pas obligé de fournir ces renseignements. Seuls vos nom et adresse sont nécessaires.

Si le propriétaire insiste pour vérifier votre capacité de payer, démontrez plutôt vos bonnes habitudes de paiement avec des reçus de loyer, des factures payées de téléphone ou d'électricité.